

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18578 - 72ÈME ANNÉE

Catastrophe des emplois d'avenir et chômage de masse

Triste période des fêtes pour la jeunesse réunionnaise



En février 2013, une ministre, Najat Vallaud Belkacem, était venue signer des contrats d'avenir. C'était alors l'étape obligatoire de chaque visite ministérielle au début du mandat de François Hollande.

En France, la campagne de l'élection présidentielle a entraîné la nomination d'un nouveau gouvernement. Cette agitation médiatique ne peut pas faire oublier la situation dramatique de la jeunesse réunionnaise. Plus de la moitié des jeunes sont au chômage, et la fin des emplois d'avenir a déjà commencé, sans qu'aucune solution de remplacement ne soit acceptée. La proposition de Paul Vergès demandant la prolongation de ces contrats a en effet été refusée.



En août 2014, le président de la République a annoncé l'augmentation de l'aide de l'État pour les emplois d'avenir, sans prolongation de la durée des contrats.

À moins de 6 mois de l'élection présidentielle, la campagne électorale a entraîné un remaniement ministériel avec la nomination d'un nouveau Premier ministre. Compte-tenu de la proximité des prochaines échéances électorales, la politique menée pendant la fin du mandat de François Hollande ne changera pas sur une si courte période. Pour la jeunesse, le résultat est catastrophique. En cette fin d'année, les jeunes ne seront pas à la fête.

Le problème du chômage des jeunes est très ancien, et aucun gouvernement n'a mis en place une solution viable. Dans trop de cas, l'exil reste la seule solution pour obtenir un travail. L'arrivée au pouvoir d'un nouveau président de la République en 2012 avait suscité de grands espoirs. Il était en effet prévu la création des emplois d'avenir. Chaque visite ministérielle était alors ponctuée par une cérémonie de signatures de contrats devant les caméras. Un jeune était alors embauché pour une période de trois ans, avec une aide de l'État s'élevant à 75 % d'un SMIC net. Dès le départ, le dispositif a eu des ratés. Les soutiens du gouvernement à La

Réunion jugeaient que les collectivités n'embauchaient pas assez vite. Du côté des communes se posait déjà la question de la pérennité de ces emplois. En effet, le gouvernement ne cesse de réduire les subventions vers les collectivités. Cette baisse des dotations réduit les moyens de fonctionnement des communes. Le recours à l'impôt pour compenser cette évolution a ses limites. Près de la moitié de la population vit sous le seuil de pauvreté. Difficile donc dans ces conditions d'assurer la création de nouveaux services grâce à l'embauche définitive des emplois d'avenir arrivés en fin de contrat.

Fuite en avant

En août 2014, le président de la République a annoncé l'augmentation du soutien de l'État pour les emplois d'avenir. L'aide a été fixée à 90 % du SMIC net avec effet rétroactif, sans que soit changée la durée du contrat.

Inévitable, la catastrophe commence à arriver. Depuis le début de l'année, près de 1.500 jeunes ont vu leur contrat se terminer.

L'État ne propose aucune solution de remplacement. Il n'a pas voulu non plus mettre en œuvre des propositions visant à éviter le chômage aux jeunes concernés.

Lors du passage au Sénat de la Loi Travail, Paul Vergès avait proposé un amendement demandant le prolongement des contrats dans l'attente d'une solution pérenne. En voici le contenu :

Proposition refusée

« En Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à Mayotte et à La Réunion, l'échéance des contrats d'avenir est repoussée de trois ans.

Les premiers contrats d'avenir ont été signés en 2013. À la fin de l'année 2016, ils arriveront à terme. Selon une étude de la DARES, au plan national, les 2/3 des personnes ayant achevé leur contrat auprès d'une collectivité publique seront à la recherche d'un emploi au sortir du dispositif.

C'est encore plus vrai dans les outre-mer, où la situation financière des collectivités locales est encore plus difficile. Quelle que soit l'importance du volet formation ayant accompagné ces contrats, force est de constater que, en l'état actuel, ces jeunes ne trouveront pas d'emploi.

Il s'agit d'éviter les dérives connues lors de la fin du dispositif « emplois jeunes ». En effet, toutes les études ont montré l'importance de la préparation de la sortie du programme lorsqu'il n'y a pas, et c'est le cas le plus fréquent, d'intégration chez l'employeur. Dans le but de préparer une issue à ces contrats, il est proposé de les prolonger de trois ans »

La période des fêtes va bientôt commencer. Elle sera bien triste pour la jeunesse réunionnaise. Elle ne pourra s'améliorer que grâce à la lutte.

M.M.

Edito

Le réchauffement climatique bouleverse l'aménagement du territoire

Météo France vient de publier le bilan climatique du mois de novembre. L'institut relève un déficit pour la pluviométrie. Il est de moins 20 %. C'est surtout dans l'Est que l'eau manque, alors que dans l'Ouest, la situation est légèrement excédentaire.

Au niveau des températures, Météo France classe le mois de novembre comme un des plus chauds jamais mesuré. L'écart avec la normale constatée entre 1981 et 2010 est de +0,8 degré. Ces données rappellent que La Réunion subit un phénomène mondial, le changement climatique. Notre île est touchée par le réchauffement des températures. L'eau continue à manquer, notamment dans l'Est.

Ces faits remettent en cause des certitudes dans l'aménagement du territoire. En effet, au siècle dernier, un chantier de basculement de l'eau de l'Est vers l'Ouest a été lancé. Cela partait d'un principe simple. La côte Est est beaucoup plus arrosée que l'Ouest qui subit une pénurie. En conséquence, prendre l'eau dans l'Est pour la transporter vers l'Ouest permet d'établir un équilibre en apportant une ressource précieuse pour l'agriculture et la population.

Mais l'Est est touché par un manque d'eau. Pendant ce temps, la population continue d'augmenter dans l'Ouest. Cette évolution du climat n'existait pas au moment du lancement du chantier du basculement de l'eau.

L'augmentation des températures continuent de placer l'année 2016 comme une des années les plus chaudes, voire la plus chaude jamais mesurée. Or le précédent record ne date que de 2015. C'est l'emballement alors que les causes de ce phénomène ne sont toujours pas remises en cause. Les émissions de gaz à effet de serre causées par le charbon et le pétrole continuent à augmenter. Les Réunionnais vont subir encore longtemps les conséquences du changement climatique. Elles pèseront sur un élément essentiel pour la vie, l'eau.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Journée de sensibilisation et de solidarité sur la révolte de 1947 à Madagascar

Evocation historique : les liens entre La Réunion et Madagascar

Dimanche dernier à Saint-Leu s'est tenu à l'initiative de l'association REAGIES une évocation historique suivie d'activités culturelles dans le cadre d'une journée de sensibilisation et de solidarité sur la révolte de 1947 à Madagascar. Après l'intervention de Simone Yée Chong Tchi Kan, Manuel Marchal a pris la parole pour évoquer les liens historiques entre La Réunion et Madagascar

La Réunion est un pays qui abrite un peuple constitué de descendants d'immigrés venus de plusieurs continents, dont Madagascar. C'est ce que rappelle cet enregistrement d'un meeting du PCR extrait du film *Sucre Amer*.

Les liens entre Grande Ile et La Réunion se sont noués dès le début du peuplement de notre île, voici plus de 350 ans. Ses premiers habitants permanents venaient de Madagascar, ils étaient nés dans la Grande île ou en France. Ils sont les premières racines du peuple réunionnais.

En 1674, la France impose le Code Noir à La Réunion. C'est la mise en place du régime de l'esclavage qui allait dominer notre île pendant près de deux siècles.

Pour les besoins de la colonie, des êtres humains sont arrachés à leur pays pour être contraints au travail forcé dans les plantations. La terre peuplée la plus proche était Madagascar. Beaucoup d'ancêtres des Réunionnais sont arrivés dans notre île dans ces circonstances dramatiques.

L'esclavage leur a enlevé leur nom, mais ils ont su nous transmettre un héritage qui fait de La Réunion ce qu'elle est aujourd'hui, un lieu unique de rencontres de grandes civilisations. Cela laisse un apport indélébile dans la culture réunionnaise, ainsi que dans la langue créole.

Si les villes du littoral portent quasiment toutes des noms de Saints, tel n'est pas le cas de l'intérieur.

Au cours de notre histoire, les Malgaches se sont illustrés dans la résistance à l'esclavage. Si loin d'un pays natal qu'ils ne pouvaient plus atteindre, ils ont créé à l'intérieur de notre île des lieux de vie qui résistaient au régime raciste alors en place à La Réunion.

Cela suppose de se replonger à l'époque de notre peuplement, donc de remonter plusieurs siècles en arrière. Je tiens à préciser que je ne connais pas le Malgache, et que les termes employés restent une traduction approximative.

Ces premiers habitants de l'intérieur de l'île ont donné des noms qui étaient en rapport avec leur relation à l'environnement.

Mais on ne peut pas non plus passer sous silence l'autre sens de cette relation. Sous l'époque coloniale, La Réunion était dominée par une classe sociale de gros planteurs et d'usinières. En tant que colons, ils ont constitué la base arrière de la colonisation de Madagascar.

Tous les Réunionnais n'étaient pas comme eux fort heureusement, et

plusieurs de nos compatriotes vivant à Madagascar ou à La Réunion ont montré leur soutien à la lutte des Malgaches contre l'injustice du régime colonial. Cela s'est notamment manifesté lors de la révolte de 1947.

Enfin, l'épisode de la Sakay reste pour notre histoire commune une période difficile. Au lendemain de la départementalisation de La Réunion, les autorités françaises ont fait miroiter un eldorado à de pauvres cultivateurs. La logique du pouvoir était de régler la question de la croissance démographique, non pas par le développement de La Réunion, mais par l'émigration. La Sakay préfigurait le BUMIDOM.

Des responsables réunionnais se sont attachés à replacer nos relations sous le signe de la solidarité. Je voudrais citer l'action de deux regrettés camarades, Roland Robert et Paul Vergès. Le premier en tant que maire de La Possession a été un précurseur dans le partenariat entre les collectivités de nos îles. Le second à la tête de la Région a mis sur les rails une politique de co-développement qui a permis des réalisations concrètes, dans le domaine de l'éducation notamment.

Le PCR s'est également illustré dans ces relations. Une solidarité s'est créée dans des luttes communes, marquées notamment par la participation à la conférence des Partis progressistes de l'océan Indien dont nous célébrerons prochainement le 40e anniversaire.

In kozman pou la rout

« Aroz zardin par tan d'plui ! »

Normalman kan la plui i tonm a kontant latèr i aroz pa zardin. Donk sa i vé dir ou l'aprè fé in n'afèr inital. Moin la antann in zour in moun l'aprè di sa dann in drol sirkonstans : in moun té i doi l'arzan la boutik shinoi é kan li sa pèye son dète, son dalon i di ali sak moin la mark anlèr-la. In konsèy d'aprè moin pou pa pèye son dète. Lo mèm ga l'avé ranplas « ki pèye son dète s'anrishi » par « K'i pèye son dète i vien pli o ki ! ». Sa i vé dir shakinn i viv solon son prinsip dsi la tèr-la, mé in pé zotnapoin lo mèm prinsip ké lé z'ot ; kisoï in moun na lo vòl, kisoï in moun la pòin. Mé na dé foi, konm in bon dalon amoin téi di : « In pé i rode fé l'ronar é i gingn fé arienk lo korbo ! ». Mi lès azot kass z'ot tête la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

Après le “NO” de Londres au retour des Chagossiens

Grande manifestation chagossienne le 13 décembre devant le Haut-Commissariat britannique à Port-Louis

Dans notre dernière note d'information, en date du 8 octobre, nous nous interrogeons sur les limites de la bonne foi du gouvernement britannique qui, dans le cadre de la 71e session de l'assemblée générale des Nations-Unies, avait apparemment accepté d'ouvrir des négociations avec l'Etat mauricien, afin de régler à la fois les problèmes de la réinstallation des Chagossiens aux Chagos et de la souveraineté de Maurice sur l'archipel.

Malheureusement aujourd'hui, nous avons la réponse ! Le mercredi 16 novembre dernier, la Grande-Bretagne a refusé officiellement de reconnaître le droit au retour des Chagossiens sur leur terre natale – d'où ils ont été déportés pour laisser la place à la base militaire américaine de Diego Garcia –. D'une façon encore une fois unilatérale, Londres voudrait ainsi imposer l'épilogue d'une histoire longue d'un demi-siècle, une histoire qui imprime une honte indélébile sur les deux grandes puissances que sont la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Ce refus de Londres invoque des arguments mensongers qui volent en éclats au premier examen (voir encadré).

Mais il y a plus. La Grande-Bretagne croit pouvoir masquer sa violation intolérable des droits humains en “offrant” une “compensation” financière de 40 millions de livres sterling sur 10 ans (soit 4 millions et demi d'euros par an), pour de vagues projets d'aides sociales pour les Chagossiens ! « La conscience des Chagossiens n'est pas à vendre. La compensation c'est un droit acquis » a déclaré dès le lendemain Olivier Bancoult, lors de sa conférence tenue à Saint-Denis. En aucun cas, ce que les Britanniques appellent “compensation” ne doit servir de contre-partie à un renoncement des Chagossiens à leur droit fondamental, sacré, inaliénable au RETOUR.

La réaction des Chagossiens n'a pas tardé. Dès le dimanche 27 novembre, s'est tenue une grande assemblée générale regroupant plusieurs centaines de Chagossiennes et Chagossiens sous l'égide

Un argumentaire mensonger

« Le gouvernement s'est prononcé contre la réinstallation des Chagossiens sur le territoire britannique de l'Océan indien pour des raisons de faisabilité, d'intérêt en matière de défense et de sécurité, et de coût pour les contribuables britanniques », a déclaré la secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères Joyce Anelay devant le Parlement

Les « raisons de faisabilité » qui se seraient opposées à une réinstallation des Chagossiens ? C'est faux. L'étude du cabinet d'études KPMG, étude commanditée par le gouvernement britannique lui-même et rendue en 2015, a conclu au contraire à la faisabilité de la réinstallation.

Les raisons « de défense et de sécurité » ? Il y a à Diego Garcia des Samoans, des Philippins, et bien d'autres nationalités, mais seuls les Chagossiens menaceraient la sécurité de la base ?

Le « coût pour les contribuables britanniques » ? N'est-ce pas honteux d'avancer un tel argument quand on sait que le coût serait très facilement absorbé par le seul budget de l'outre-mer... et surtout quand on pose en face la souffrance infligée aux Chagossiens ?

du Groupe Réfugiés Chagos, au siège Marie Lisette Talate de la Pointe-aux-Sables à Port-Louis. Olivier Bancoult a clairement expliqué la manœuvre ourdie par les Britanniques. Il a bien fait comprendre que « cette indemnisation de 40 millions de livres sterling est une atteinte aux droits fondamentaux des Chagossiens », car elle vise à les jeter définitivement hors des Chagos. Il a exhorté l'assistance à « ne pas se laisser piéger par ces 40 millions de livres sterling ». Face à ce chantage cynique, LE COMBAT DES CHAGOSSINIENS CONTINUE ! C'est la décision qui a été prise lors de cette assemblée générale historique.

Ce combat des Chagossiens va devoir prendre une autre tournure et s'adapter à la situation nouvelle qui vient d'être créée, suite au refus

couperet du 16 novembre. Premier temps fort annoncé à l'assemblée générale : une grande manifestation le mardi 13 décembre devant le Haut Commissariat de Grande-Bretagne à Port-Louis. Les Chagossiens ne seront pas seuls, Olivier Bancoult lance un appel à la solidarité active des politiques, des ONG, des syndicats, de la société civile et de la presse.

Notre Comité Solidarité Chagos La Réunion sera présent à la manifestation du 13 décembre. Deux de nos membres le représenteront, porteurs d'une motion de solidarité réunionnaise.

*Pour le C.S.C.R.
Georges Gauvin, président
Alain Dreneau, secrétaire*

Jugnauth ulcéré par l'“hypocrisie” britannique

Situation nouvelle également du côté du Premier Ministre mauricien Anerood Jugnauth, ulcéré et humilié par le refus couperet tombé le 16 novembre, sans que Port-Louis soit consulté ni même informé, alors que la phase de négociation était ouverte depuis le 9 novembre. « Des officiels américains et britanniques sont venus dans mon bureau et m'ont parlé comme ils parleraient à un esclave. Ils ont menacé de mettre fin aux échanges et protocoles commerciaux si nous allons de l'avant », a-t-il déclaré. Il se dit décidé à abrégé la négociation devenue une vaste tromperie, et à se tourner vers les Nations-Unies en vue d'une saisine de la Cour Internationale de Justice sur le dossier Chagos, à la fois sur la souveraineté et le retour des Chagossiens.

Oté

Anlav son min dann in ka konmsa, sa la bon pou nou !

Matant Zélida la ékri Justin :

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité, moin la tandi dir in n'afèr i pé étonan. Kosa i lé d'aprè ou ? Sinploman ké bann rouj-de-fon l'aprè ral lo kont kont La Frans pou an avoir mète a l'ord bann malgash dann lé z'ané 1947 é galman in pé aprè. Mi trouv zot nana la mémoir lyèw pou réflèshi konm sa. Zot la obliy kan malgash la mète anou kréol déor dann tan La Sakaye ? Moin pèsonèl si bann malgash nana in kont pou rég avèk La Frans, zot lé asé gran pou règ z'ot problèm avèk La Frans par zot mèm é pa par nou rényoné pars nou, ni doi anlav nout min. Tok ! Pran sa pou toi é mète ton moushoir pad si.

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matant k'i koz touzour la boush rouvèr, i étone pa moin antann aou dir dé shoz konmsa. Mi èmré antann aou si lété bann malgash ké l'avé fé avèk bann fransé la mèm shoz ké l'armé fransèz la fé l'ané 1947 é ziska 1953. Mi èmré antann aou si bann malgash l'avé mitraye in train avèk bann fransé d'dan si l'éte zot ké l'avé tyé plis san mil fransé... La prèw, kan bann z'alman la fé krime kont bann fransé ou lété bien malkontan pars lété krime kont l'imanité.

Donk matant k'i di krime, i di k'i doizète kondané. Z'alman la fé krime ? Tribinal Nuremberg la kondane azot. Tirk la fé bann krime de mass kont bann z'arménien ? La plipar bann péi la kondane z'ot krime. Zordi nana in tribinal k'i kondane désèrtin moun pou bann krime de gèr é si dann tan-la l'avé tribinal-la kont bann kriminèl dé gèr, n'ora fali ziz bann kriminèl é bann kriminèl lété dann lo kan fransé. La prèw, lo prézidan La Frans la rokonète sa piblikman... La prèw ankor kan lo fransé résponsab bann masak l'a vni konm dépitè, in bonpé dépitè la kriy : Asasin ! Asasin !

Astèr ou i pans ké nou rényoné ni doi pa okip de sa. Poitan sa sé krime la fé dann nout l'androi l'oséan indien. Lo bann viktime té i fé parti nout bann z'ansète. An plis ké sa, nout zanfan épi nout ti zanfan domin va viv avèk banna, an ko-dévolpman, alor ni pé pa anlav nout min sinploman. Si ni fèrm nout boush ! Si ni anlav nout min par raport in krime kont l'imanité nou lé konplis de sa. Tok ! Pran sa pou ou é mète out moushoir par dsi.

Justin